DLP -3-9-73 572244

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS — Tél. 88.56.15 / 88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL 30 frs

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

*Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX*

C. C. P. Nantes 86-04-02

SUPPLEMENT N° 2 au BULLETIN N° 155 d'AOUT 1973 - MAINE-et-LOIRE............p. 41
VENDEE.....................p. 35

SUPPLEMENT N° 3 au BULLETIN N° 155 d'AOUT 1973 - LOIRE ATLANTIQUE,MAYENNE...p. 41
SARTHE.....................p. 40

## ARBRES FRUITIERS

### CARPOSAPSE DES POIRES ET DES POMMES

- Vergers des départements de Maine-et-Loire, de la Loire Atlantique (sauf le Nord), de la Vendée - Le deuxième vol se termine. Toutefois, quelques oeufs ont encore été déposés récemment qui vont éclore dans la semaine du 3 au 8 septembre.

  Par conséquent, un nouveau traitement, qui devra être exécuté dès réception de cette note, ne se justifie que dans les vergers situés à proximité d'arbres mal entretenus. Dans les vergers isolés ou à l'intérieur de vergers de grande surface, il est inutile d'exécuter un nouveau traitement.
- Vergers du Sud des départements de la Sarthe et de la Mayenne - Le deuxième vol est également terminé et il est inutile d'intervenir à nouveau.
- Vergers du Nord des départements de la Loire Atlantique, de la Sarthe et de la Mayenne Le deuxième vol vient de se terminer. La protection assurée par le traitement conseillé dans la note du 20 Août est encore suffisante et il n'y aura plus lieu de la renouveler.

  Respecter strictement la législation relative aux délais d'emploi des insecticides avant la récolte.

### TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Dans les vergers où des taches existent, la protection contre ces affections doit continuer d'être assurée, notamment au cours des périodes pluvieuses.

### MALADIES DE CONSERVATION

Un traitement contre les maladies de conservation dues à des champignons pourra être exécuté dès maintenant.

### ARAIGNEE ROUGE

Les infestations sont très variables suivant les vergers et en général faibles. Toutefois, les premières pontes d'hiver sont sur le point d'être déposées. Dans les vergers où des populations, même peu nombreuses, sont observées, on a intérêt à exécuter un traitement à l'aide d'un acaricide spécifique, en respectant les délais d'emploi avant la récolte du produit utilisé.

## VIGNE

### MILDIOU -

- Vignobles de la Loire Atlantique et de Muscadet de Maine et Loire - Il est inutile de renouveler le traitement d'aoûtement conseillé dans le bulletin du 8 Août et qui devait être exécuté entre le 15 et le 22 Août.
- Vignobles de Maine et Loire (sauf vignobles de Muscadet) et vignobles des autres départements - Le mildiou est toujours fréquent sur pointe et continue de s'étendre. D'autre part, la protection assurée par le traitement d'aoûtement conseillé pour la semaine du 15 au 22 Août a été en partie éliminée dans certains vignobles. En conséquence:



Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX

......



- dans les parcelles où le mildiou sur pointe est abondant et où la dernière protection a été en partie lessivée par les pluies, il y a lieu d'exécuter un nouveau traitement dans la semaine du 3 au 8 septembre.
- dans les parcelles où le mildiou est rare et où la dernière protection n'a pas été éliminée par les pluies, il est inutile d'intervenir à nouveau.

- Jeunes vignes et plantations de l'année de tous les vignobles - La protection doit être renouvelée dans les derniers jours de la semaine du 3 au 8 septembre.

VERS DE LA GRAPPE - Le vol de la Cochylis et de l'Eudémis est terminé. Aucun traitement n'est à envisager.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE - Il y a lieu d'exécuter un nouveau traitement dès réception de cette note.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 31 AOUT 1973